



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Département fédéral de l'environnement
des transports, de l'énergie et de la
communication
Kochergasse 6
3003 Berne

Réf. : CS/1502334

Lausanne, le 14 février 2018

Etape 2 du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » - préavis cantonal et votation populaire au sens de l'art. 83 al.2 let. D Cst-VD

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance avec intérêt de votre demande de consultation de la deuxième étape du plan sectoriel « Dépôt en couches géologiques profondes ». Il vous remercie de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer sur cette importante thématique.

Nous rappelons qu'à l'occasion de la consultation de la première étape, le peuple vaudois avait été consulté en votation populaire, le 15 mai 2011. Les électeurs avaient alors rejeté le projet de plan sectoriel « Dépôts géologiques en couches profondes » par une nette majorité de 64.85% des voix.


Le Conseil d'Etat constate, après analyse détaillée, qu'il s'agit du même volet que celui sur lequel les vaudois se sont déjà exprimé en 2011. Les documents du rapport énumèrent les éléments ayant conduit à retenir les trois sites mentionnés. Ils traitent avant tout des questions en relation avec la sécurité et la faisabilité technique des installations souterraines et en surface. Au vu de ces éléments, nous ne pouvons que maintenir notre position conforme au résultat de la votation cantonale et formulons donc un préavis défavorable au projet.

Considérant toutefois que le problème du stockage des déchets nucléaires devra bien trouver une solution définitive et, en cas de décision d'un stockage en couche profonde, nous demandons que le rapport puisse être révisé pour y intégrer une alternative. Cette alternative doit prévoir un stockage souterrain, dans lequel l'accès aux déchets demeurerait possible. Cette alternative doit envisager un entreposage sûr, mais permettant de pouvoir un jour extraire et traiter les déchets pour les rendre définitivement inoffensifs, si des techniques de transmutation par exemple devraient voir le jour dans le futur. Elle permettrait également de retirer les déchets en cas d'aléa géologique (mouvement sismique ou infiltration, par exemple). De l'avis du Conseil d'Etat, une telle approche pourrait constituer la meilleure chance que nous laisserons aux générations futures.

En vous réitérant nos remerciements pour nous avoir donné la possibilité de vous faire part de notre position et vous remerciant de prendre en compte notre préavis, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre meilleure considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SG DTE